

Conseil Municipal – 20 Novembre 2016

Présents : V. Debelle, A. Lompech, D. Bancel, Y. Segond, M. Certhoux, C. Mathieu

Procurations : E. Leconte pour D. Bancel , I. Capoulat pour Y. Segond

Secrétaire de séance : Christian Mathieu

Le compte rendu du conseil précédent est validé, sans observation particulière..

1. Choix d'un agent recenseur

La candidature d'Evelyne Certhoux est adoptée à l'unanimité : 8 votants.

A noter : Il est possible de répondre à l'enquête de recensement directement par formulaire électronique transmis par emails. Daniel Bancel demande de lui communiquer toutes les adresses emails de Sauliacois que nous connaissons.

2. Vote d'une motion « territoires déshérités »

Le lot étant considéré en zone piémont, les chefs d'exploitation agricoles doivent pouvoir continuer à bénéficier de ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels).

La commune de Sauliac-sur-Célé réaffirme l'enjeu majeur que revêt la reconnaissance au niveau européen des contraintes naturelles affectant le lot.

- En termes d'aménagement du territoire
- En termes de support du tissu d'activités économiques de nos communes rurales
- En termes de préservation de nos paysages et de gestion de nos milieux naturels.

La motion est votée à l'unanimité.

3. Résolution sur l'offre de formation scolaire.

Le conseil municipal de Sauliac-sur-Célé, réunit le 10 novembre 2016, a examiné la situation de l'offre scolaire dans la vallée du Célé et les enjeux de son éventuelle évolution.

Il tient à souligner la qualité de l'enseignement et les bons résultats scolaires du RPI de la vallée du Célé et à rappeler la satisfaction des familles.

Il est sensible aux arguments des autorités académiques qui souhaitent faire évoluer le réseau des écoles en concertation avec les collectivités territoriales et en s'appuyant sur l'exigence commune d'un service public d'éducation de proximité et de qualité.

Le conseil municipal de Sauliac-sur-Célé émet le vœu que les communes du RPI de la Vallée du Célé s'inscrivent dans la démarche d'évolution de l'offre scolaire dans le département du Lot proposée par le protocole entre les autorités académiques et préfectorales, les parlementaires du Lot, le conseil départemental du Lot et l'association des maires du Lot.

Le conseil municipal de Sauliac-sur-Célé considère que le maintien d'une offre scolaire spécifique à la Vallée du Célé est une exigence forte et incontournable d'aménagement du territoire que doivent partager les autorités académiques et préfectorales, les communes, l'intercommunalité du Grand Figeac, le département du Lot.

Le conseil municipal de Sauliac-sur-Célé souhaite que les communes de la Vallée du Célé, en s'appuyant sur les politiques et dynamiques territoriales renforcent leur coopération et la mutualisation de leurs moyens.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4. Délibération modification des statuts du SIAEP

Compte tenu des difficultés récurrentes que rencontre le Syndicat des eaux de la Pescalerie pour obtenir le quorum à ses réunions, le SIEAP propose de modifier l'article 3 de ses statuts pour passer de deux délégués titulaires par commune à un délégué titulaire et un suppléant. Proposition adoptée par le conseil, 8 votants pour.

5. Délibération stérilisations des chats.

Le conseil valide à l'unanimité le projet de stérilisation des chats errants, sans propriétaires identifiés au centre bourg. Considérant que c'est une décision exceptionnelle, si cette solution ne s'avère pas efficace, nous ne renouvelerons pas cette opération.

6. Examen des devis de travaux pour la salle des fêtes.

Les devis ne sont arrivés à temps et il y a des précisions à apporter sur chaque devis. La décision est reportée au prochain conseil.

7. Examen des demandes d'urbanisme en cours.

Les deux demandes suivantes sont validées par le conseil municipal.

- Bouvier Aban : demande d'autorisation de travaux pour une toiture.
- Richard Thierry : terrasse à récupérer pour agrandir le premier étage, sans emprise sur la chaussée.

8. Adhésion à l'association des 150 ans Route du Célé

Le conseil municipal dans son ensemble considère qu'il lui est difficile de délibérer pour adhérer à l'association pour l'année 2016 compte tenu que nous sommes au mois de novembre 2016. Cette proposition sera reconsidérée l'année prochaine.

Aucune question diverse n'a été soumise lors de ce conseil

Prochain conseil prévu le 5 décembre à 20h 30.

La séance est levée à 22 heures.